

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 30 JUILLET 2013**

Convocations du 25/07/2013

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Henri BENIERE ; Annie LAGNIET ; Bernadette CHAIZE ; Philippe LAGNIET ; Isabelle VERNAY ; Bernard VILLEMAGNE .

Absents : Juilen TARDY

Secrétaire : Marc VERNAY

---

### **Compte-rendu de la séance précédente :**

Approuvé à l'unanimité

### **Dossier subvention solidarité 2013 :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux acquisitions et travaux suivants :

- Renouvellement du mobilier de bureau
- Acquisition réfrigérateur et congélateur
- Réfection du mur du cimetière

Il soumet à l'examen du Conseil Municipal les devis ou factures de ces acquisitions et travaux dont le montant est estimé à **11 113,38 € H.T.**, soit 13 291,63 € T.T.C. Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du CONSEIL GENERAL pour financer ces opérations dans le cadre des enveloppes cantonales d'aides de solidarité aux communes.

### **Informatisation bibliothèque :**

Monsieur le Maire rappelle les aménagements effectués dans le cadre d'une extension du service de la bibliothèque aux usagers et la convention de fonctionnement signée en 2010 avec le Conseil Général pour notre relais bibliothèque de catégorie 3. Dans le cadre de son plan départemental de développement de la lecture publique, le Conseil Général de la Loire propose à la commune de mettre à disposition un premier poste informatique. A l'issue de cette mise à disposition pour une durée de cinq ans, ce matériel deviendra propriété de la commune. Le bâtiment où est située la bibliothèque disposant d'une ligne Internet Haut Débit, le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise le Maire à signer la convention.

### **Cantine scolaire :**

Considérant que pour assurer le service de cantine à la prochaine rentrée scolaire, un marché de service de livraison de repas avec la Société de restauration SODEXO a été autorisé par délibération en date du 25 juin 2013, le Conseil municipal approuve le règlement intérieur de fonctionnement de la restauration scolaire et fixe trois tarifs différents applicables aux usagers à compter du 3 septembre 2013 :

- Abonnement annuel permanent : **3,50 €** par repas
- Abonnement régulier trimestriel: **3,70 €** par repas
- Occasionnel avec ticket : **4,50 €** par repas

Le Conseil municipal décide de constituer une régie de recettes pour encaisser les produits auprès des familles. Le régisseur devra verser à la Trésorerie le montant de l'encaisse au minimum trois fois par an ou dès que celui-ci atteint 1 000 €.

### **Participation communale au SIANC du Pilat :**

Compte tenu de la situation financière particulièrement critique du SIANC du Pilat, à savoir l'impossibilité de procéder au recouvrement de la contribution annuelle auprès des usagers suite à une plainte déposée contre cette participation et, dans l'attente d'une probable dissolution du syndicat, le Comité syndical du SIANC demande auprès de chaque collectivité adhérente une avance budgétaire d'un montant de 10 € par usager. Sur notre commune, 80 usagers disposent d'un système d'assainissement autonome. Le Conseil municipal décide d'inscrire cette dépense imprévue d'un montant de 800 € à son budget.

### **Reconduction emploi auxiliaire école cantine :**

Considérant que, pour l'année scolaire 2012-2013, l'emploi auxiliaire d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe était occupé par Mme MICHELS Marine qui assurait les fonctions d'agent d'entretien et d'ATSEM, à raison de 9 heures hebdomadaires, le Conseil municipal décide de renouveler son contrat pour l'année scolaire 2013-2014 et autorise le Maire à le signer.

### **Compte-rendu des commissions :**

#### **Eau Assainissement :**

- Information sur le compte-rendu de la réunion finale de l'étude diagnostique d'assainissement, du zonage d'assainissement et de l'étude de gestion des eaux pluviales :
  - Au Thoil, le cabinet Réalité juge nécessaire la mise en séparation des eaux usées ainsi que partiellement, la réfection sur 150 mètres, de la canalisation actuelle très endommagée par des racines.
  - En ce qui concerne le chemin de la Creuse, une première étape consiste à décider du choix de la déviation, en bas de la creuse, pour un rejet des eaux de ruissellement vers le Furan, via un bassin de rétention en aval. Cette solution nécessite une autorisation de passage dans une propriété privée. Un contact sera pris avec le propriétaire.
  - Nous devons, par ailleurs, sans tarder lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant la réfection des réseaux eaux usées et pluviales chemin de la Creuse.
- Un pontage à l'entrée de la Lagune a été effectué pour dévier les eaux en cas de forts débordements.

#### **Voirie - Bâtiments communaux :**

- des travaux de réfection du chemin de terre en bas du Rôt ont été réalisés
- dans le cadre du COCA, prévoir un estimatif détaillé des travaux d'amélioration énergétique de l'école publique (menuiseries, couverture, ...)

### **Divers :**

**Communauté de commune** : en réponse au courrier concernant une demande d'avis sur le projet de SCOT arrêté, lequel recommande « que les sites d'intérêt micro-local doivent être destinés exclusivement aux activités nécessitant une localisation à proximité de leurs clientèles et fournisseur » le conseil rejoint les membres de la commission AEDD et s'oppose à cette condition ; l'accueil des entreprises sur les zones d'activité relève de la compétence des EPCI .

La séance est levée à 23 heures 10

**Prochaine réunion** : Mardi 17 ou mardi 24 septembre à 20 heures

Affiché le 25 août 2013  
Le Maire,